

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 1784

présenté par

M. Pancher, M. Panifous, M. Naegelen, M. Molac, M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Morel-À-L'Huissier, Mme Descamps, M. Lenormand, M. Jean-Louis Bricout, M. Castellani, M. Colombani, M. de Courson, M. Guy Bricout, M. Saint-Huile, M. Mathiasin, M. Serva, M. Taupiac, M. Warsmann et Mme Youssouffa

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Rédiger ainsi la trentième ligne de la dernière colonne du tableau de l'alinéa 37 :

« 18 : 10 FREMM + 3 FDA + 5 FDI ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renforcer les moyens de notre Marine nationale face à l'ampleur du réarmement naval à travers le monde. Il est devenu indispensable d'augmenter les équipements de nos forces navales.

Alors que la présente programmation militaire insiste sur l'effort qui sera demandé à notre marine, les auteurs de cet amendement souhaitent renforcer le parc de frégates de premier rang.

Pour l'instant la LPM reste sur la référence de 15 frégates fixée par le Livre blanc de 2013. Ce n'est pas suffisant. La LPM doit être à la hauteur, tant de l'engagement des militaires de notre Marine, que des risques qui pèsent sur notre sécurité. Le mer redevient une zone de forte confrontation avec le risque d'affrontements. Force est de constater que le combat naval de haute intensité redevient un risque plausible.